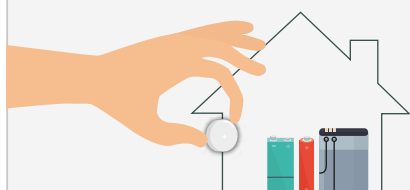


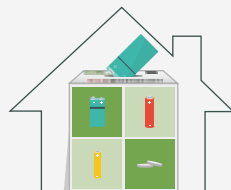
Guide pratique des batteries

La collecte séparée

Quelles sont les bonnes pratiques ?



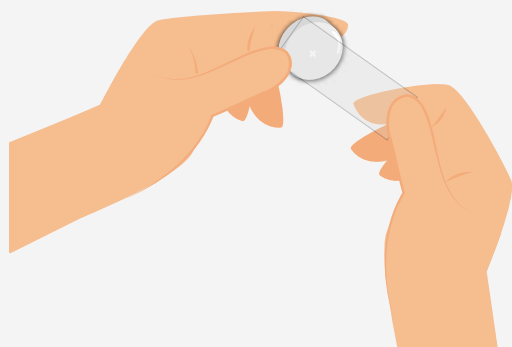
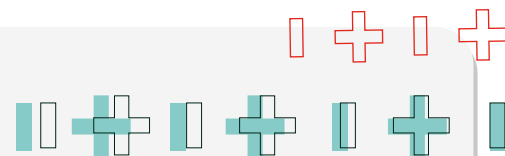
Triez



Regroupez



Recyclez



Les conseils de sécurité

Comment manipuler mes batteries usagées ?

Rangez-les en hauteur hors de portée des enfants, dans un endroit sec, à température ambiante ;

Recouvrez-les pôles des piles 9V et des piles boutons avec du ruban adhésif ;

Manipulez avec précaution les batteries endommagées, gonflées ou qui fuient.

Les points de collecte

Que faire de mes batteries usagées ?

Rapportez-les :

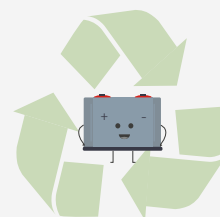
Dans votre centre de ressources ;

Aux collectes mobiles de la SuperDrecksKëscht ;

Dans les commerces qui mettent des fûts de collecte à disposition de leurs clients pour les batteries usagées.



Prolongez la vie des batteries



Certaines batteries peuvent être préparées en vue du réemploi, de la réaffectation ou du remanufacturation.

L'impact sur l'environnement



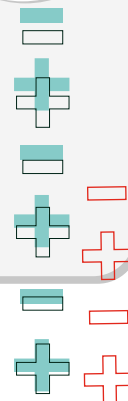
L'élimination inappropriée de batteries provoque la pollution des sols et des eaux, et présente un risque pour la santé humaine.

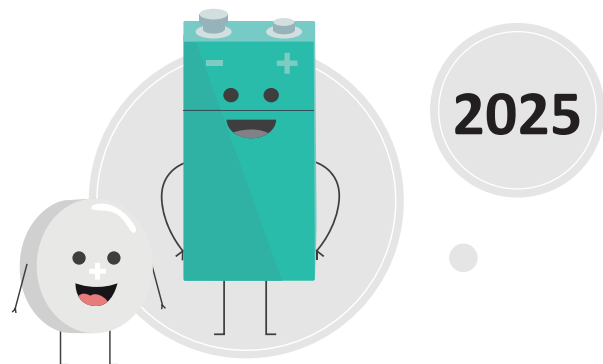
Que signifie ce symbole ?

La poubelle barrée figurant sur les batteries signifie qu'elles ne doivent pas être jetées dans la poubelle avec les autres déchets ménagers car elles contiennent des substances dangereuses et polluantes.



Plus d'informations





TARIF DES COTISATIONS DE RECYCLAGE ET ADMINISTRATIVE

Les batteries vendues dans ce magasin sont soumises à des cotisations Ecobatterien, valables du 01/01/2025 au 31/12/2025.

CATÉGORIE	POIDS	TTC/PIÈCE	COTISATION
1.1 Batteries portables vendues séparément - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 3 Kg	0,06 €	*all in
1.2 Batteries industrielles vendues séparément - y compris les batteries de propulsion des appareils de mobilité personnelle tels que les e-bikes, trottinettes, scooters et motos électriques, chaises roulantes, gyropodes, ... (indépendamment de leur poids) - à l'exception des batteries au Plomb et des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 3 Kg	5,85 €	all in
1.3 Batteries portables au Plomb vendues séparément	≤ 3 Kg	0,00 €	all in
1.4 Batteries industrielles au Plomb vendues séparément - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 3 Kg	0,00 €	all in
2.1 Batteries portables comprises dans les appareils - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 3 Kg	0,06 €	all in
2.2 Batteries industrielles comprises dans les appareils - y compris les batteries de propulsion des appareils de mobilité personnelle tels que les e-bikes, trottinettes, scooters et motos électriques, chaises roulantes, gyropodes, ... (indépendamment de leur poids) - à l'exception des piles au Plomb et des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 3 Kg	5,85 €	all in
2.3 Batteries portables au Plomb comprises dans les appareils	≤ 3 Kg	0,00 €	all in
2.4 Batteries industrielles au Plomb comprises dans les appareils - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 3 Kg	0,00 €	all in
3.1 Batteries automobiles de démarrage y compris scooter, motos, ... (Pb- Li, ...)	—	0,00 €	**administrative
3.2 Batteries industrielles des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus (Pb, Li, NiCd, ...)	—	0,00 €	administrative
4.1 Batteries de stockage ménager (home storage battery) - à l'exception des batteries au Plomb	—	0,00 €	administrative
4.2 Batteries de stockage ménager (home storage battery) au Plomb	—	0,00 €	administrative

*Cotisation de recyclage all in, comprend :

- collecte et traitement des déchets de batteries
- reporting aux autorités compétentes

**Cotisation administrative, comprend :

- reporting aux autorités compétentes

